
Nous avons l'honneur de vous faire connaître, que conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de l'article 3 de son décret d'application du 16 août 1901, que lors de la séance de son assemblée générale ordinaire en date du 26 janvier 2014, l'association dite « Saintonge – Aunis – Randonnées » dont le siège est à Saintes, et qui a été déclarée, le 21 juillet 1977 à la Sous – Préfecture de Saintes, sous le n° 1861, a procédé au renouvellement du bureau composé désormais comme suit :

Prénom : Elisabeth

Prénom : Martine

Prénom : Michel

Prénom : Daniel

Prénom : Jacqueline

Prénom : Jany

Prénom : Michel

Fait à Saintes, le 27 Janvier 2014

Un membre du Bureau
sortant non réélu
Bonnet Jeanne